

*Compte rendu de l'entretien du 18 janvier 1974
entre le Chef du Département de l'économie publique, E. Brugger,
et le Chef du Département politique, P. Graber¹*

Confidentiel

Berne, 18 janvier 1974

Questions pétrolières

M. Brugger introduit les discussions en remarquant que l'approvisionnement en Suisse², pour le moment, est satisfaisant; il est assuré à 75–80% par les sociétés internationales, pour le reste par les sociétés libres (Avia, Migrol etc.). Celles-ci éprouvent des difficultés croissantes du fait de la hausse des prix (leur prix de rentabilité pour l'essence serait de 1 franc). Elles demandent l'aide des autorités par une centralisation des achats³. Il semble donc y avoir intérêt à élargir les sources d'approvisionnement.

M. Graber voudrait élargir la discussion au problème de la prise de position envers les parlementaires⁴ et l'opinion publique, la presse⁵, éventuellement le Conseil de l'Europe. Au moment où la plupart des pays occidentaux s'engagent dans des pourparlers bilatéraux, une pression dans ce sens se manifeste aussi en Suisse. Il se pose donc la question de quelle manière procéder à des approches ou accueillir des approches bilatérales.

1. La question des contacts bilatéraux

M. Jolles estime que des contacts sont souhaitables, et devraient éclaircir les intentions des pays producteurs sur cinq plans:

- a) Buts économiques des pays producteurs, et nuances entre eux
- b) Leurs idées sur la coopération multilatérale
- c) Leurs conceptions sur la Conférence de Washington
- d) Leurs conceptions sur la coopération bilatérale
- e) Leur stratégie énergétique à long terme, en rapport avec les pays consommateurs.

1. *Compte rendu (copie)*: CH-BAR#E2001E-01#1987/78#925* (C.41.103.3.(21)). Rédigé par C. Caratsch.

2. *Sur le développement de l'approvisionnement de la Suisse en produits pétroliers*, cf. doc. 49, dodis.ch/39686, note 3.

3. Cf. le PVCF de décision II du 18 janvier 1974 de la 2^{ème} séance du 16 janvier 1974, CH-BAR#E1003#1994/26#16*. *Sur les achats collectifs de produits pétroliers*, cf. la notice de P. Oberson à A. Hasler du 13 décembre 1973, dodis.ch/40686 et le PVCF N° 1917 du 14 novembre 1973, CH-BAR#E1004.1#1000/9#800*. *Sur la possibilité d'une transformation de la Swisspetrol en compagnie nationale d'achats de produits pétroliers*, cf. la notice de J. Zwahlen à P. Graber du 5 avril 1974, dodis.ch/40639.

4. *Sur la réponse à diverses interventions parlementaires concernant les conséquences de la crise pétrolière* cf. le PVCF N° 909 du 5 juin 1974, dodis.ch/40737; le PVCF N° 942 du 10 juin 1974, dodis.ch/40738; le PVCF N° 1436 du 11 septembre 1974, dodis.ch/40739 et le PVCF N° 1687 du 10 septembre 1975, dodis.ch/40743.

5. Cf. la notice de P. R. Jolles à E. Brugger du 15 janvier 1974, dodis.ch/40705.



Il faudrait par contre exclure les questions politiques de tels entretiens⁶.

Après l'élucidation des circonstances qui, malgré une grande réserve à l'égard de tels contacts, peuvent recommander un entretien d'information avec le Shah d'Iran, le principe d'une telle rencontre est approuvé. Le Conseil fédéral sera informé; le DPF est déjà invité à procéder à des sondages sur date et lieu (préférence: Zurich, Dél[égation] suisse Président Brugger et Conseiller fédéral Ritschard)⁷.

On reste conscient du fait que l'Iran, pays dont le démarrage économique est proche, est entraîné dans le sens de la hausse des prix du pétrole plus que les pays arabes moins développés⁸.

MM. *Languetin* et *Zwahlen* remarquent encore que des accords bilatéraux ne sauraient guère rétablir l'équilibre de la balance de paiements des pays européens, leur effet à ce niveau étant minime et les prix bilatéraux pouvant rester plus élevés que ceux des sociétés multinationales. Le monopole actuel des pays producteurs tend à diviser le camp des consommateurs qui pourraient faire succéder à leur surenchère sur le pétrole une surenchère sur leurs exportations. Il conviendra donc de garder en vue le degré de coopération économique possible avec l'Europe, et la question des crédits considérables que les pays producteurs vont accumuler, dans toute approche bilatérale⁹.

La perspective de contacts qui se manifesteraient eux-mêmes reste donc intéressante pour la Suisse, s'ils se limitent aux aspects économiques¹⁰. Techniquement, du pétrole acheté bilatéralement pourrait être repris par les sociétés indépendantes (*Avia*, *Migrol*) ou même multinationales (*Shell-Suisse*). Si de tels contacts doivent se développer, il faudra aussi songer à l'Indonésie¹¹, au Canada¹².

M. Jolles souligne aussi les possibilités de l'économie privée dans le domaine des transactions avec des pays producteurs de pétrole (malgré une nette prudence mise en lumière par une récente enquête du Vorort)¹³.

2. Situation multilatérale

M. Brugger formule la position de son Département de la façon suivante: il se félicite des efforts multilatéraux et les soutient dans la mesure du possible. Vis-

6. Cf. doc. 52, dodis.ch/40606.

7. Cf. doc. 142, dodis.ch/37208, note 4.

8. Cf. la lettre de *D. Gagnebin* à *P. R. Jolles* et *J. Zwahlen* du 23 octobre 1973, dodis.ch/37670 et les rapports politiques N° 16 et N° 18 de *D. Gagnebin* à *P. Graber* du 27 octobre 1973, dodis.ch/37659 et du 29 décembre 1973, dodis.ch/37669.

9. Sur l'importance économique du pétrole et l'évaluation par l'Administration fédérale des conséquences de la crise sur l'économie mondiale, cf. le rapport de *J. Zwahlen* du 16 avril 1973, dodis.ch/40627; le rapport de *H. Jaggi* du 4 juillet 1973, dodis.ch/40675; la notice de *J. Zwahlen* du 6 novembre 1973, dodis.ch/40711; l'exposé de *P. R. Jolles* du 4 février 1974, dodis.ch/40669; les notices de *J. Zwahlen* du 17 juillet 1974, dodis.ch/40663, du 29 juillet 1974, dodis.ch/40714 et du 16 décembre 1974, dodis.ch/39679 et la notice de *W. Wälchli* de 1975, dodis.ch/40689.

10. Sur les efforts suisses d'intensification des relations économiques avec les pays producteurs de pétrole, cf. doc. 142, dodis.ch/37208.

11. Cf. la lettre de *M. Feller* à *P. R. Jolles* du 28 janvier 1974, dodis.ch/40459.

12. Cf. doc. 64, dodis.ch/39233.

13. Cf. la notice de *P. Languetin* à *E. Brugger* du 26 février 1974, dodis.ch/40690.

à-vis de la Conférence de Washington¹⁴, il faut souligner que la Suisse n'est pas isolée. L'idée émane d'ailleurs de l'OCDE («groupe à haut niveau» du Comité du pétrole¹⁵). Comme petit consommateur, il n'est pas indispensable que nous soyons présents à Washington, mais nous sommes informés et participerons à une réunion de l'OCDE avant la conférence du 11 février.

M. Jolles résume le problème de la Conférence de Washington: poser le problème du dialogue avec les producteurs sur 5 points:

- a) garantie de l'approvisionnement
- b) politique des prix et ses effets
- c) possibilités de coopération économique
- d) utilisation des balances créditrices en devises
- e) ébauche d'un programme énergétique mondial à long terme.

M. Graber relève le problème politique de l'organisation de la conférence au niveau des MAE. À cet égard, il peut être préférable, vis-à-vis des Arabes, de ne pas y être.

3. Attitude suisse et déclarations vers l'étranger

Il est convenu qu'au stade actuel on pourra déclarer (notamment à la conférence de presse confidentielle de ce jour¹⁶) que le problème pétrolier est l'objet d'études approfondies, en ce qui concerne les possibilités et les résultats des efforts au niveau multilatéral et au niveau bilatéral. Il ne sera cependant pas possible d'arriver à des résultats concluants avant la Conférence de Washington du 11 février.

Le problème essentiel portera sur les aspects financiers des balances de paiements et sur les perspectives de coopération économique. En ce qui concerne la Suisse, on peut se référer aux problèmes techniques (manque d'infrastructure) et aux risques spécifiques d'un petit marché où actuellement seulement 3 millions de tonnes passent par le marché indépendant (et encore une partie importante en est liée par des contrats à long terme). Pour les problèmes multilatéraux, la presse peut être informée de ce qui figure sous chiffre 2 ci-dessus.

Il est d'autre part convenu d'envisager une discussion au Conseil fédéral le 28 janvier¹⁷ (début de la Session parlementaire) suivie d'un communiqué.

14. Cf. le télégramme N° 77 de F. Schnyder au Département politique du 8 février 1974, dodis.ch/40637; la notice de P. R. Jolles du 19 février 1974, dodis.ch/40697; les notices de J. Zwahlen à P. Graber du 27 février 1974, dodis.ch/40746 et du 25 mars 1974, dodis.ch/40713. Sur la continuation des efforts multilatéraux, notamment le dialogue sur des problèmes d'énergie, de matières premières et de collaboration économique entre pays producteurs et consommateurs de pétrole, cf. doc. 184, dodis.ch/40609; doc. 185, dodis.ch/40610; la notice de G. Kündig du 18 avril 1975, dodis.ch/40700; la notice de W. Fust du 29 avril 1975, dodis.ch/40701 et la notice de H. Jaggi du 20 juin 1975, dodis.ch/40722.

15. Cf. doss. CH-BAR#E2001E-01#1987/78#1243* (C.41.780.02.28.1).

16. Cette conférence de presse aura lieu le 20 janvier 1974. Cf. doss. CH-BAR#E7001C#1985/231#1312* (820.1).

17. Le PVCF de décision II du 7 février 1974 de la 4^{ème} séance du Conseil fédéral du 28 janvier 1974, CH-BAR#E1003#1994/26#17* ne contient aucune indication sur une telle discussion. Par contre, le 13 février 1974 aura lieu une discussion sur le maintien des mesures prises par le Conseil fédéral en considération du développement de l'approvisionnement pétrolier de la

Les préparatifs de rédaction devraient être entrepris immédiatement sous la direction de MM. Thalmann et Jolles, portant sur problème bilatéral, multilatéral, politique des prix (avec consultation du Délégué M. Niederhauser et de M. Schmidhauser de la Commission des cartels). Il est entendu que la question de l'approvisionnement en pétrole relève, en vertu de la loi sur les mesures de défense nationale économique¹⁸ du Département de l'économie publique, la politique énergétique du Département de l'énergie et des transports et de la Délégation du Conseil fédéral sur l'énergie, et la question des contacts internationaux du Département politique et du Département de l'économie publique (Division du commerce) ainsi que de la Délégation du Conseil fédéral pour les finances et l'économie.

La Division du commerce, en contact avec le DPF, contactera la Banque nationale, le Délégué Kneschaurek et le Département des finances pour envisager les conséquences financières, conjoncturelles et budgétaires de la situation pétrolière¹⁹. L'accent des études à entreprendre devra spécialement être mis sur les options à long terme, compte tenu de la forte dépendance de la Suisse du pétrole.

Suisse. Cf. le PVCF de décision II du 14 février 1974 de la 6^{me} séance du Conseil fédéral du 13 février 1974, CH-BAR#E1003#1994/26#17.*

18. Loi fédérale sur la préparation de la défense nationale économique du 30 septembre 1955, RO 1956, pp. 89–104.

19. Cf. doc. 123, dodis.ch/39500 et le Bericht über die Folgen einer Mengenreduktion beim Erdöl für ausgewählte Branchen der Schweizerischen Wirtschaft du Délégué aux questions conjoncturelles d'avril 1974, CH-BAR#E7001C#1985/231#1309* (820.1).